

**COMITÉ DE TRAITEMENT DES PLAINTES**  
(harcèlement et violence)

Document associé : Politique n° 5

[Politique en matière de harcèlement et de violence](#)

Responsable désigné par le Collège : un représentant de la Direction des ressources humaines

Composition :

- 1 cadre\*
- 1 membre du SEECD\* (personnel enseignant)
- 1 membre du SPPCD\* (personnel professionnel)
- 1 membre du Syndicat des employées et employés de soutien\*
- 1 ressource externe dans le domaine qui agit à titre de président

\*Ces membres font également partie du comité harcèlement et violence

Fréquence des réunions : au besoin